



Prime annuelle 2025 Employés

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Employés

Prime annuelle

- Vous avez droit à **une prime de 323,69 €** bruts (elle est indexée chaque année)
- Période de référence: juin 2024 à mai 2025
- Calcul sur base des jours de travail effectifs et assimilés
- Si vous travaillez à temps partiel, vous avez droit à la prime au prorata de votre régime de travail
- Si vous quittez l'entreprise ou êtes licencié durant la période de référence, vous avez droit au montant au prorata

Remarque

Au niveau de l'entreprise, cet avantage peut être transposé en **un avantage équivalent**.

Info ouvriers et employés CP 126: www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

